CIRCULAIRE N° 2681

DU 20/04/2009

Objet : Vente d'objets mobiliers à des tiers

Réseaux : CF

Niveaux et services : Centres PMS et établissements d'enseignement

Période: Année civile 2009

 Aux Directions et aux préfet(e)s des établissements d'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé, organisés par la Communauté française,

- Aux Directions des centres psycho-médico-sociaux organisés par la Communauté française,

Pour information:

 Aux Vérificateurs des établissements d'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé, organisés par la Communauté française,

- Aux Vérificateurs des centres P.M.S.

Circulaire	Informative	Administrative	Projet
Emetteur	Administration		AGERS - DGEO
Destinataire (Niveau et type d'enseignement)	Direction Centres Psycho-médico- Etablissements d'enseign		
Contact	Guy BLI N (02/690.85.03) - <u>guy.blin@cfwb.be</u>		
Documents à renvoyer	Oui / Non		
Date limite d'envoi	Néant		
<u>Objet</u>	Vente d'objets mobiliers à des tiers		

Renvoi(s):

Nombre de pages : 2 p - annexes : -

Mots-clés : Vente - Objets mobiliers.

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, Madame la Préfète, Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous informer que Monsieur le Ministre a autorisé les responsables de la gestion financière des centres P.M.S. organisés par la Communauté française, ainsi que ceux des établissements d'enseignement fondamental et secondaire organisés par la Communauté française à procéder, au cours de l'année civile 2009, à la vente des objets mobiliers mis à leur disposition lorsque ceux-ci ne peuvent plus être employés.

Pour rappel, <u>aucun mobilier ou matériel ne peut être vendu sans autorisation</u> <u>préalable de l'administration</u>, qui recueille les avis de l'inspection et/ou du service de vérification.

Le cas échéant, une liste reprenant le mobilier ou le matériel susceptible d'être vendu doit être transmise à l'administration, à l'appui de chaque demande. Les mentions suivantes y apparaîtront clairement:

- date d'achat:
- prix d'achat;
- cause de la mise hors d'usage.

Je vous remercie de l'attention que vous prêterez à la présente et vous assure de ma considération distinguée.

La Directrice générale,

Lise-Anne HANSE.